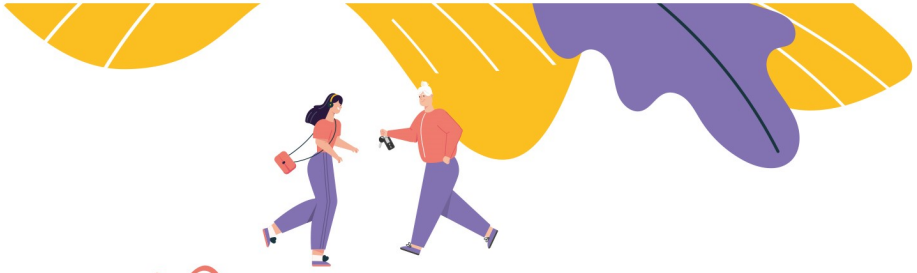

1. Qu'est-ce que l'enquête de déplacements du Grand Reims ?

L'enquête proposée par le Grand Reims a pour objectif de connaitre de manière approfondie les pratiques de déplacements des habitants (à pied, en transports en commun, en vélo, en voiture...) afin de mesurer les évolutions des comportements et ainsi mieux organiser la mobilité de demain sur le territoire.
Pour travailler, étudier, sortir, se soigner..., les déplacements sont au cœur de notre vie quotidienne. Il est donc essentiel pour la Communauté urbaine de bien les identifier pour proposer des actions adaptées et efficaces.

Et vous, vous bougez comment ? À pied, en vélo, en car, en bus, en tramway, en voiture, à moto, en covoiturage ... ?
Les informations recueillies permettront de guider les choix d'investissements et d'améliorer les offres de transports et de mobilité.

Votre contribution à l'enquête compte !

UNE ACTION COLLECTIVE

L'enquête concerne l'ensemble des communes du Grand Reims.
Elle est cofinancée par le Grand Reims, la Région Grand Est, l'État et l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie.
Elle a pour finalité d'établir une photographie, la plus complète possible, des déplacements actuels sur le territoire du Grand Reims.

2. Comment se déroule l'enquête ?

L'enquête se déroulera de septembre à décembre 2021, auprès d'un échantillon de 2 400 ménages tirés au sort, soit près de 5 500 personnes de plus de 5 ans. La société ALYCE a été mandatée pour réaliser cette étude.

DEUX TYPES D'ENQUÊTES SONT PRÉVUES :

- À domicile

Un agent enquêteur de la société ALYCE, muni d'une attestation professionnelle et d'une copie du courrier officiel, se présentera au domicile du ménage à la date et à l'heure convenue préalablement.

- Par téléphone

Un agent enquêteur de la société ALYCE prendra directement contact par téléphone avec le ménage sélectionné.

DE QUOI EST COMPOSÉ LE QUESTIONNAIRE ?

Le questionnaire s'articule autour des questions générales sur les déplacements, identiques à toutes les agglomérations de France pour disposer de résultats comparables entre les villes.

COMBIEN DE TEMPS DURE L'ENTRETIEN ?

Les questionnaires sont calibrés pour une durée de réponse d'environ 20 minutes par personne.

3. Que deviennent les informations recueillies ?

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la communauté urbaine du Grand Reims, responsable du traitement, ainsi qu'au Cerema, co-responsable du traitement.

Comme la loi en fait la plus stricte obligation, les réponses resteront confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques. En fin d'enquête, toutes les informations nominatives concernant les personnes enquêtées seront détruites. Les fichiers constitués ainsi que les exploitations réalisées seront rendues totalement anonymes.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de la communauté urbaine du Grand Reims, par voie postale : Communauté urbaine du Grand Reims - Délégué à la Protection des Données personnelles - CS 80036, 51722 Reims Cedex, ou par courriel : dpo@grandreims.fr